

N° 22094 MENA/DECO/ scepp

Abidjan, le 13 OCT. 2023

**La Direction des Examens et Concours (DECO)**  
du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation

## **COMMUNIQUE**

Les inscriptions aux examens scolaires du CEPE, BEPC/Test d'Orientation en classe de seconde et Baccalauréat, pour la session 2024, se dérouleront **du lundi 16 octobre au vendredi 8 Décembre 2023**, délai de rigueur.

Les droits d'examen redevables au Trésor Public sont obligatoires :

- **CEPE** : 500F
- **BEPC** : 2000F (+ 500F pour l'épreuve facultative choisie)
- **Baccalauréat** : 5000F (+ 1000F par épreuve facultative choisie)

Chaque candidat s'en acquitte individuellement et uniquement à **partir d'un compte TresorMoney** en composant la syntaxe : **\*760\*2\*3# puis le numéro matricule.**

Les candidats officiels et leurs parents, les prétendants à la candidature libre, les Chefs d'établissement, Directeurs des Etudes et Directeurs d'école sont priés de se conformer impérativement à la procédure des inscriptions et au calendrier défini.

**Le Directeur**



**DOSSO NIMAGA Mariam**  
Inspecteur Général